



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

En 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé ; il a également bénéficié de versements d'EDF au titre des Certificats d'Economies d'Énergie.



PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	1
1. L'INSTITUTION	2
Repère	2
Territoire	2
Siège	5
Compétences	5
Tourisme	5
Aménagement du territoire	6
Développement local	6
ÉLUS	6
Comité syndical	6
Bureau syndical	6
Commission d'appel d'offres	7
REUNIONS SYNDICALES	7
Comité syndical	7
Bureau syndical	9
Le personnel et les moyens	9
2. FINANCES ET FISCALITÉ	10
Budget annexe « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »	10
Compte administratif 2019	10
Budget principal	11
Compte administratif 2019	11
Participation des communautés de communes	13
Taxe de séjour 2018	13
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2019	14
Tourisme	14
Aménagement du territoire	15
Le Schéma de Cohérence Territoriale	15
Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux	17
Système d'Information géographique	18
L'instruction du droit des sols	19
Développement local	20
Le Contrat de Développement Fluvestre de la Seille navigable	20
Le programme LEADER FEADER 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique »	21
La mission TEPOS	22
Le contrat territorial 2018-2020 financé par 1 750 000 euros du Conseil Régional	Erreur ! Signet non défini.
Le territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) financé par l'Etat	Erreur ! Signet non défini.
Le contrat de ruralité 2017-2020 financé par l'Etat	Erreur ! Signet non défini.
Le Contrat Local de Santé (CLS)	32
Le fonctionnement du conseil de développement	33
Autres dossiers	37
Communication	39

1. L'INSTITUTION

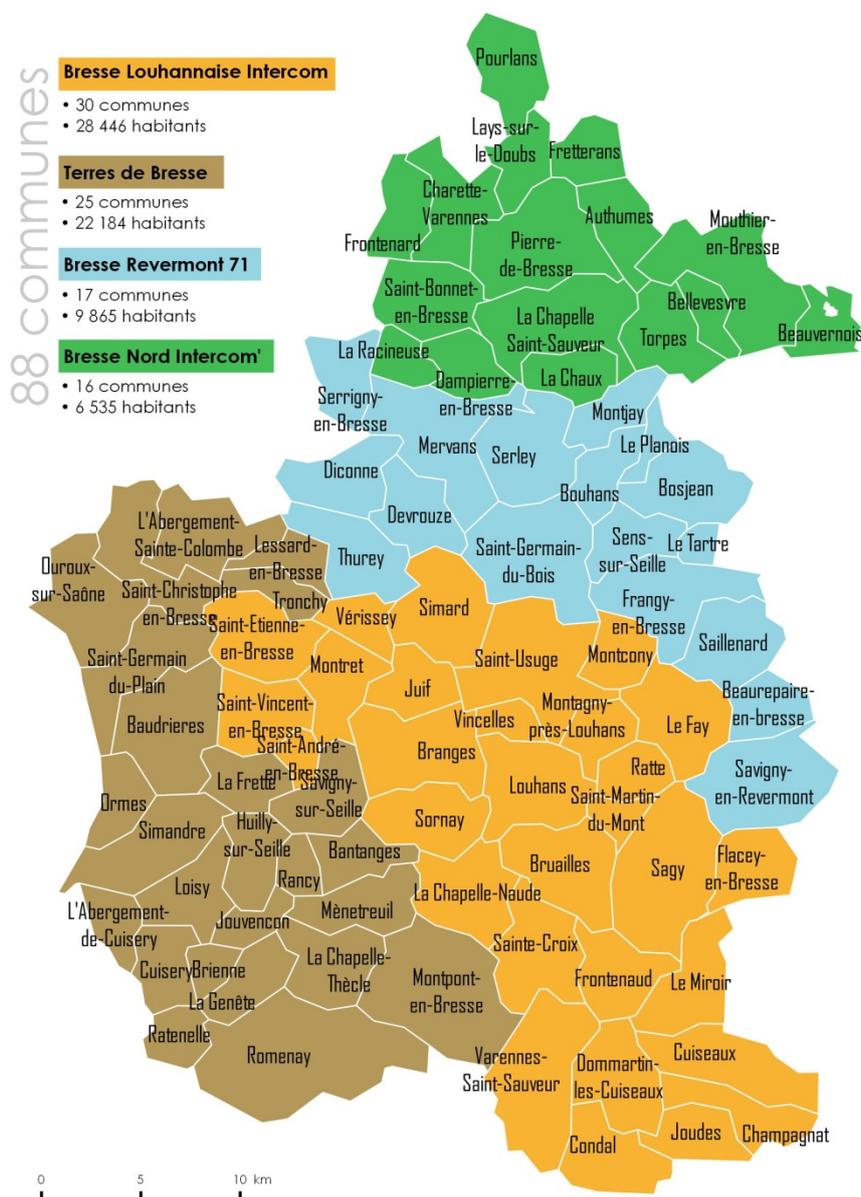
REPÈRE

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2019, de 4 communautés de communes :

- Bresse Louhannaise Intercom'
- Terres de Bresse
- Bresse Revermont 71
- Bresse Nord Intercom'

TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé au sud-est du département de la Saône-et-Loire.



Ce territoire de 67 030 habitants¹ regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

¹ Chiffres INSEE 2019

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse"
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom"
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI " Bresse Louhannaise Intercom "
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom"

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Emploi, 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

COMPÉTENCES

Tourisme

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme². Il a ainsi pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial.

² Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

Aménagement du territoire

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Il est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui a assuré en 2019 l'instruction technique et juridique des demandes d'urbanisme de 49 communes du territoire.

Développement local

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

Concernant la santé, le contrat local de Santé en cours d'élaboration depuis 2017 a été signé en juillet 2019 par le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Préfecture.

ÉLUS

Comité syndical

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population (la population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population issue du dernier recensement général intervenu).

En 2019, le comité syndical est composé de 36 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 11 pour Terres de Bresse
- 6 pour Bresse Revermont 71
- 5 pour Bresse Nord Intercom

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Bureau syndical

Le Bureau est composé du Président, de 3 Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres. La composition du bureau en 2019 est la suivante :

Président : Anthony VADOT

1^{er} vice-président délégué au développement local : Jacques GUITON

2^e vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace : Françoise JACQUARD

3^e vice-président délégué au tourisme : Cédric DAUGE

Les autres membres du Bureau : Jocelyne MICHELIN, Joël CULAS, Jocelyne EUVRARD, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE, Alain DOULE.

Jean-Marc LEHRE est conseiller syndical délégué au suivi du Contrat Local de Santé.

Commission d'appel d'offres

La CAO est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2019.

REUNIONS SYNDICALES

Comité syndical

Au cours de l'année 2019, le comité syndical s'est réuni 5 fois.

LE 4 FEVRIER 2019 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Compte de gestion 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols », adoption compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols » et affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2019
- Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Compte de gestion 2018 du budget principal, adoption compte administratif 2018 du budget principal et affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2019
- Vote de la participation des communautés de communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »
- Signature du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- Projet de Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Financement du logement social en Bresse bourguignonne
- Lieu des prochains comités syndicaux

LE 29 AVRIL 2019 :

- Etude de faisabilité du Parc Naturel Régional : intervention de Madame la Députée Cécile UNTERMAIER et de Monsieur le Conseiller régional délégué Stéphane WOYNAROSKI
- Approbation du projet de Contrat Local de Santé (CLS) en vue de sa signature
- Validation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Validation du document unique

LE 17 JUIN 2019 :

- Bilan final des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mobilisés dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Avis au titre du SCoT sur le PLU du Fay
- Programmation estivale de l'Office du tourisme

LE 30 SEPTEMBRE 2019 :

- Bilan à mi-parcours du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Demande de subvention FEADeR pour la réalisation d'une plaquette de communication sur le programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique »
- Avis sur le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- Lancement de la consultation pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 4 février 2019
- Sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour une subvention sur l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Avenant à la convention 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 3e édition de la course/marche Arcad'elles
- Réorganisation de l'occupation des locaux du Syndicat Mixte avec ceux du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O)
- Mise à jour du tableau des effectifs suite à 2 avancements de grade

LE 9 DECEMBRE 2019 :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2020 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2020 du contrat territorial 2018-2020
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2020 consacrée au développement fluvestre
- Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional
- Demande d'une subvention départementale pour une mission archivage confiée au Centre de Gestion71

- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »
- Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour 28 communes
- Convention de mise à disposition en place d'un service commun pour l'application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et des missions d'archivage

Bureau syndical

En 2019, le Bureau s'est réuni à 5 reprises les 21 janvier, 15 avril, 3 juin, 16 septembre et 26 novembre pour préparer les Comités syndicaux.

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu en 2019. Au 31 décembre 2019, le tableau des effectifs est le suivant:

CADRES OU EMPLOIS	EMPLOIS OUVERTS	Temps de travail	EFFECTIFS	CONTRAT
Attaché principal	1	Temps complet	1	CDI
Ingénieur principal	1	Temps complet	1	Titulaire
Ingénieur	1	Temps complet	1	CDD
Attaché	1	Temps complet	1	CDD
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	21h1/2	1	CDI
Rédacteur principal 2 ^e classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif	1	Temps complet	1	Stagiaire
TOTAL	10		10	

Au 31 décembre 2019, les 10 agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet
- Dorothee DION, responsable du service aménagement et chargée de mission SCoT
- Oumar BALDE, chargé de mission développement local
- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire
- Céline BONNARDOT, instructeur ADS
- Aurélie TOUZOT, instructeur ADS
- Virginie TRULLARD, instructeur ADS
- Aurélie LONGEPIERRE, instructeur ADS
- Nelly SENDRA, instructeur ADS

Les agents ont suivis au total **27 journées de formation**.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions ont été validés le 29 avril 2019 par le Comité syndical.

2. FINANCES ET FISCALITÉ

BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

Compte administratif 2019

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	196 928.94	198 828.94	+ 1 900.00
	Section d'investissement	4 410.04	6 575.24	+ 2 165.20
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	1 899.99	-	- 1 899.99
	Report en section d'investissement (001)	-	-	-
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		203 238.98	205 404.18	+ 2 165.21

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<u>Dépenses</u>					
011 Charges courantes	172.95	4 463.75	6 567.09	7 925.72	10 659.20
012 Personnel	39 348.58	78 983.42	133 806.14	161 215.68	180 674.50
014 Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 Autres charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	0.00	0.00	12 596.20	12 266.36	5 595.24
TOTAL dépenses	39 521.53	83 447.17	152 969.43	181 407.76	196 928.94
<u>Recettes</u>					
70 Produits de service	4 683.09	12 890.05	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes					
74 Dotations et particip.	34 838.45	70 557.12	140 373.23	169 141.40	191 333.70
75 Produits gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	1.08
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	0.00	0.00	12 596.20	10 366.36	7 494.16
TOTAL recettes	39 521.54	83 447.17	152 969.43	179 507.76	198 828.94

Les recettes proviennent des participations des 49 communes concernées, du versement du budget principal et des écritures d'amortissement.

Les principales dépenses sont les charges de personnel et la maintenance des logiciels d'aide à l'instruction, R'ADS et XMAP.

Section Investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<u>Dépenses</u>					
20 Immobilisations incorporelles	11 584.00	0.00	6 294.00	5 595.24	880.80
21 Immobilisations corporelles	0.00	1 012.20	5 972.36	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	0.00	0.00	12 596.20	10 366.36	3 529.24
TOTAL dépenses	11 584.00	1 012.20	24 862.56	15 961.60	4 410.04
<u>Recettes</u>					
10 Dotation fonds divers et réserves	0.00	0.00	1 900.00	166.00	980.00
13 Subventions investissement reçues	11 584.00	1 012.20	10 366.36	3 529.24	0.00
40 Amortissement des immobilisations	0.00	0.00	12 596.20	12 266.36	5 595.24
TOTAL recettes	11 584.00	1 012.20	24 862.56	15 961.60	6 575.24

En section d'investissement, les dépenses correspondent à la mise à jour du logiciel d'instruction R'ADS et de son module cartographique X'MAP, avec des achats de données.

Les recettes proviennent du FCTVA et des écritures d'amortissement.

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2019

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	648 041.63	619 516.03	- 28 525.60
	Section d'investissement	1 167 149.01	1 054 818.29	- 112 330.72
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	115 966.58		- 115 966.58
	Report en section d'investissement (001)		266 824.14	266 824.14
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		1 931 157.22	1 941 158.46	10 001.24

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<i>Dépenses</i>					
011 Charges courantes	65 187.34	46 494.11	85 785.82	113 465.14	53 616.60
012 Personnel	217 458.54	198 802.98	242 284.71	221 032.94	237 468.96
014 Atténuation de produits	62 072.08	61 127.48	68 996.64	67 500.16	70 000.00

65 Autres charges	224 922.06	229 953.64	232 683.60	235 859.78	241 768.79
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	608.91	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
042 Dotations aux amortissements	23 640.23	55 720.45	51 843.79	64 209.96	45 087.28
TOTAL dépenses	593 280.25	592 098.66	681 594.56	702 676.89	648 041.63
<i>Recettes</i>					
13 Atténuation de charges	402.30	597.00	4 230.00	5 249.00	6 047.95
70 Produits de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	62 072.08	61 127.48	68 996.64	67 500.16	77 078.54
74 Dotations et participations	565 247.03	407 586.27	428 271.62	582 344.42	457 496.20
75 Autres produits	0.00	0.00	0.00	0.00	2.33
77 Produits exceptionnels	10 074.00	0.00	30.00	7 065.24	52 935.01
042 Dotations aux amortissements	0.00	18 178.00	19 978.00	19 978.00	25 956.00
TOTAL recettes	637 795.41	487 488.75	521 506.26	682 136.82	619 516.03

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional et de l'ARS pour le financement des postes des agents du Syndicat Mixte, du Département pour des actions organisées par la Chargé de Mission Santé, et des subventions au titre des CEE/TEPCV.

La subvention LEADER de 42 120€ liée à la Mission TEPOS a fait l'objet d'une écriture de rattachement compte-tenu des annonces des services instructeurs de la Région sur un versement en fin d'année 2019.

Les principales dépenses sont liées à la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays »), les actions organisées par la chargée de mission Santé (Formations PSC1, Semaine Santé Mentale...), les frais de prestation EDF pour les CEE/TEPCV et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, ligne de trésorerie, etc.)

Section Investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<i>Dépenses</i>					
20 Immobilisations incorporelles	81 456.00	39 150.00	24 210.00	0.00	1 193.01
204 Subventions d'équipement versées	11 584.00	1 012.20	10 366.36	3 529.24	0.00
21 Immobilisations corporelles	12 615.08	0.00	0.00	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	10 074.00	18 000.00	0.00	0.00	0.00
45 Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00	0.00	1 140 000.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	0.00	18 178.00	19 978.00	19 978.00	25 956.00
TOTAL dépenses	115 729.08	76 340.20	54 554.36	23 507.24	1 167 149.01

<i>Recettes</i>					
10 Dotation fonds divers et réserves	45 823.72	50 257.85	15 431.00	6 420.00	3 971.00
13 Subventions investissement reçues	40 520.00	27 000.00	0.00	29 890.00	0.00
45 Opérations sous mandat	-	-	-	134 239.74	1 005 760.01
40 Amortissement des immobilisations	23 640.23	55 720.45	51 843.79	64 209.96	45 087.28
TOTAL recettes	109 983.95	132 978.30	67 274.79	234 759.70	1 054 818.29

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'acquisition d'un vidéo projecteur et de mobilier, aux versements des CEE TEPCV aux communes et aux amortissements des subventions perçues pour le SCoT.

Les recettes proviennent du FCTVA, du versement des subventions pour les CEE/TEPCV et des amortissements des immobilisations (SCoT + subvention budget annexe).

Participation des communautés de communes

Communauté de communes	Population municipale 2019	Participation par habitant en 2019 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Participation par habitant en 2019 (SCOT)	Sous-total compétence SCOT	Participation par habitant en 2019 (dvpt local)	Sous-total compétence développement local	Total participation 2019
Bresse Louhannaise Intercom'	28 446	3,48	98 992,08	0,50	14 223,00	1,56	44 375,76	157 590,84
Terres de Bresse	22 184	3,48	77 200,32	0,50	11 092,00	1,56	34 607,04	122 899,36
Bresse Revermont 71	9 865	3,48	34 330,20	0,50	4 932 ,50	1,56	15 389,40	54 652,10
Bresse Nord Intercom	6 535	3,48	22 741,80	0,50	3 267,50	1,56	10 194,60	36 203,90
	67 030		233 264,40		33 515,00		104 541,84	371 346,20

En 2019, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,48 euros par habitant contre 3,45 en 2017. Les autres montants de participation n'ont pas été modifiés.

Taxe de séjour 2019

Communautés de communes	Taxe de séjour récoltée en 2019	% de la taxe totale 2019	Taxe de séjour récoltée en 2018	% de la taxe totale 2018
Bresse Louhannaise Intercom'	44 402,42	61,12%	46 210,90	68,46 %
Bresse Nord Intercom'	8 403,07	11,57%	5 328,02	7,89 %
Bresse Revermont 71	9 979,76	13,74%	7 192,60	10,66 %

Terres de Bresse	9 857,44	13,57%	8 768,64	12,99 %
TOTAL (dont Airbnb, booking, Gîtes de France du 01/01 au 31/10*)	72 642,69	100%	67 500,16	100%
+ Plateformes (Abritel, Airbnb 2018, le bon coin**)	4 435,85			
TOTAL	77 078,54		67 500,16	

*Détail par commune transmis par les plateformes

** Détail par commune non transmis par les plateformes

La taxe de séjour instaurée depuis le 1^{er} juillet 2010 **s'est élevée à 77 078,54 euros** en 2019 contre 67 500,16 euros en 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les plateformes et intermédiaires de location ont l'obligation de collecter la taxe de séjour pour les hébergeurs non professionnels, ce qui explique cette hausse. Le montant reversé par les plateformes s'élève 17 187,07 euros pour l'année 2019 du 01/01 au 31/10) auquel il convient d'ajouter 2 188,80 euros de versement Airbnb pour l'année 2018 (du 01/07 au 31/12).

Ce montant total de 19 375,87 euros est composé à :

- 53,70% : Airbnb (2018 et 2019)
- 30,70% : Gîtes de France
- 10,26% : Abritel
- 5,27 % : Booking
- 0,07% : Le bon coin

L'obligation de collecte par les plateformes ne s'appliquant que pour les hébergeurs non professionnels, le montant collecté par Booking reste relativement faible par rapport aux sommes collectées par Airbnb. Les établissements hôteliers notamment, continuent de collecter directement la taxe de séjour. Près de 30% du montant collecté par Airbnb en 2019 provient de la CC Terres de Bresse.

L'appel au reversement de la taxe de séjour a eu lieu par courrier les 26 mars et 24 septembre. Ils ont été envoyés à plus de 180 hébergeurs recensés.

Comme le prévoit la législation en vigueur, des **misés en demeure** ont été envoyées par lettres recommandées le 9 décembre 2019 à 12 hébergeurs.

Suite aux différentes modifications intervenues dans les modalités de calcul de la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2019, notamment pour les hébergements non classés, des courriers d'explication ont été envoyés aux hébergeurs qui ont appliqués des tarifs erronés ou qui n'auraient pas transmis le registre du logeur complété (document obligatoire).

3. LES ACTIONS MENÉES EN 2019

TOURISME

La compétence tourisme est confiée à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé en 2019 par **Stéphane GROS** et dirigé par **Mélodie VINCENT-JANNIN**.

En plus des missions d'accueil, d'information, de communication, de promotion (salons, éditions, presse, web, réseaux sociaux...), et de commercialisation, l'année 2019 a été marquée par la mise en place de nouvelles actions liées à l'animation locale.

Une programmation culturelle a été mise en place sur le Bureau de Cuisery pour accompagner les 20 ans du Village du Livre, ainsi que l'organisation de « Bress'Addict ! », la programmation estivale de l'Office de Tourisme, comprenant plus de 50 événements sur le territoire, dont la 1^{ère} édition du festival « Garçon, la Note ! » en Bresse bourguignonne.

L'Office de Tourisme a également lancé une démarche qualité de destination, en créant la Charte Confiance Accueil destinée aux professionnels du tourisme et le Bress'Pass, associé à cette démarche, qui propose des offres, réductions, aux touristes et habitants de la Bresse bourguignonne.

Les actions 2019 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne sont détaillées dans le rapport d'activité présenté et validé par le comité de direction de l'EPIC le 5 mars 2020.

Conformément au Code du Tourisme, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2019 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme
- Programmation estivale 2019 de l'Office du tourisme

Au 31 décembre 2019, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Joël CULAS et Stéphane GROS.

Les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont Laurence SCHULTZ, Christelle GIOT, Gérard JACQUET, Vita GUILLOT, Béatrice CHARPENTIER, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON et Annie BLETON-RUGET.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Rappel

Le SCoT de la Bresse bourguignonne a été approuvé le 26 juin 2017. C'est un outil de planification urbaine stratégique qui traduit le projet d'un territoire et d'un bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- organisation de l'espace et urbanisme
- habitat
- développement économique
- aménagement commercial
- environnement

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et cartes communales.

Réseaux SCoT

Le Syndicat mixte est membre du « **réseau SCoT et PLUi 71** » piloté par la DDT 71 et du « **réseau SCoT, PLUi BFC** » animé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi la chargée de mission a participé aux journées suivantes :

- 7 juin : journée technique « Veille juridique / Economie territoriale » – Mâcon
- 17 octobre : atelier de travail « L'intensification en milieu rural » – Saint-Léger-Sur-Dheune
- 6 décembre : journée technique « Veille juridique / Présentation du SRADDET / Territorialisation des enjeux biodiversité » - Mâcon

Participation aux projets et schémas supra et infra territoriaux

Mission TEPOS et comité technique transition énergétique

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et le programme d'actions opérationnel de la mission TEPOS, la chargée de mission a participé aux comités techniques Transition énergétique les 7 février et 7 novembre.

Etude des enjeux biodiversité en Saône-et-Loire

La Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire a lancé une étude sur la territorialisation des enjeux liés à la préservation de la biodiversité en Saône-et-Loire. Il a été demandé au SCoT de la Bresse bourguignonne de faire partie du groupe de travail. La chargée de mission a participé le 11 mars 2019 à la restitution des résultats de l'étude au groupe de travail.

Projet de Parc Naturel régional en Bresse bourguignonne

- 16 mai : entretien téléphonique avec la Région pour dossier de subvention
- 11 juin : participation à une réunion avec les agriculteurs
- 19 juillet : organisation d'une réunion avec les territoires voisins
- Travail sur les périmètres possibles
- 10 septembre : réunion de travail sur le cahier des charges du marché « Etudes préalables » avec les élus
- Recherche des études existantes dans les thèmes concernant le PNR sur les 3 territoires (Jura, Ain, Saône-et-Loire), rédaction des pièces du marché et mise en ligne le 15 novembre.

SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des territoires est en cours de construction par la Région Bourgogne Franche Comté. Ce schéma qui va s'imposer aux SCoT et aux PCAET est élaboré dans un processus de concertation et d'association avec les territoires. Afin d'assurer la cohérence au regard de notre SCoT, nous nous sommes associés en tant que membre du groupe restreint SCoT/PLUi.

- 18 avril : groupe de travail restreint SCoT/PLUi
- Rédaction d'un avis technique vis-à-vis du SCoT et de la politique du Syndicat mixte sur le projet de SRADDET. Présentation au Comité syndical du 30 septembre 2019.

Suivi des documents de planification des territoires voisins

Le Syndicat mixte est amené à donner son avis en tant que Personne Publique Associée sur les documents de planification des territoires voisins afin de garantir que ces documents ne nuisent pas au développement du territoire de la Bresse bourguignonne, tel que voulu dans le SCoT.

SCoT du Pays Lédonien

- 26 novembre : présentation du DOO – Lons-le-Saunier

Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux

Au cours de l'année 2019, le Syndicat mixte a accompagné les communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux avec :

Diconne

- Accompagnement du Maire dans sa réflexion sur la révision de la carte communale

Sagy

- 19 novembre : intervention auprès d'un groupe d'élus pour accompagner la réflexion sur la révision de la carte communale

PLU Saint-Vincent-en-Bresse

- 10 février : examen des avis suite à consultation et enquête publique

PLU Louhans

- 14 mai : examen de certaines règles difficilement applicables et évolution à apporter

PLUi Terres de Bresse

- Examen technique du diagnostic vis-à-vis du SCoT et envoi des remarques et corrections au BE
- 24 mai : séminaire PADD – Simandre
- Examen technique du PADD vis-à-vis du SCoT (et du futur SRADDET) et envoi des remarques et corrections au BE

- 5 septembre : présentation du PADD aux personnes publiques associées

PLU Pierre-de-Bresse

- 4 novembre : réunion de lancement de la révision du PLU de Pierre-de-Bresse
- Fourniture des cartes et des données IGN et SCoT au bureau d'études pour Pierre

PLU Montret

- 9 mai : restitution du diagnostic agricole
- 14 novembre : restitution du diagnostic et premiers enjeux

Révision ou élaboration des documents d'urbanisme de Cuiseaux, Flacey-en-Bresse, Le Miroir, Frontenaud, Champagnat, Condal et Varennes-Saint-Sauveur

- 31 janvier : réunion de lancement Varennes, Champagnat, Condal
- 31 janvier : réunion de lancement Le Miroir et Flacey
- Fourniture des données SCoT et ADS au bureau d'études pour Varennes, Champagnat, Condal, Le Miroir et Flacey
- 18 février : visite terrain Champagnat
- 18 février : visite terrain Condal
- 19 février : visite terrain Varennes-Saint-Sauveur
- 21 février : visite terrain Flacey-en-Bresse
- 7 mars et 16 avril : restitution du diagnostic de Champagnat, Condal et Varennes-Saint-Sauveur
- Examen technique des diagnostics par rapport au SCoT, remarques et corrections envoyées au bureau d'études pour les 5 documents
- 7 mai : lancement de la modification du PLU de Frontenaud
- 11 septembre : réunion de travail sur le PLU de Frontenaud modifié
- 20 septembre : présentation du PADD du PLU du Miroir
- 26 septembre : réunion de travail sur le PLU de Frontenaud modifié
- 18 octobre : présentation du zonage de la CC de Champagnat
- 22 octobre : présentation du zonage de la CC de Flacey-en-Bresse
- 4 novembre : réunion de lancement de la révision du PLU de Cuiseaux
- Fourniture des cartes et des données IGN, SCoT et ADS au bureau d'études pour Cuiseaux
- 10 décembre : présentation du zonage corrigé de la CC de Flacey-en-Bresse
- 22 octobre : présentation du zonage de la CC de Varennes-Saint-Sauveur

AVAP de Cuiseaux :

- 14 mars : réunion technique avant arrêt projet

Système d'Information géographique

Avec le SCoT et l'instruction du droit des sols, le service Aménagement du territoire du Syndicat mixte s'est doté d'un système d'information géographique (SIG) et à ce titre peut proposer aux intercommunalités et aux communes des conseils et des outils autour de cette thématique

- 4 avril : réunion de travail SIG avec les services techniques des communautés de communes Terres de Bresse et Bresse Louhannaise Intercom'.
- 30 avril : réunion avec Bresse Louhannaise Intercom dans la cadre de la mise en place d'un observatoire du commerce

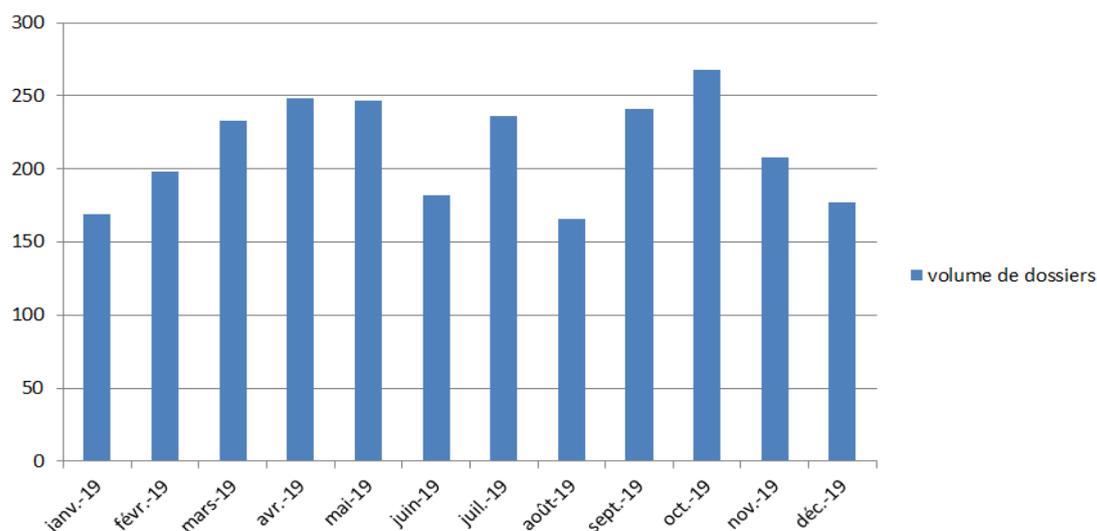
- 3 octobre : réunion de travail avec l'Agence Economique Régionale pour un inventaire des données économiques suite à l'atlas des zones d'activités créés dans un SIG pour le SCoT.

L'instruction du droit des sols

Au 31 décembre 2019, 49 communes adhèrent à la prestation de service assurée par le service instructeur comme en 2018.

Avec 215 dossiers reçus en moyenne par mois, ce sont **plus de 1 300 dossiers équivalents PC** qui ont été traités en 2019, **en augmentation de 18 %** par rapport à 2018 où 1 100 dossiers avaient été traités.

ADS - Nombre de dossiers reçus



En parallèle à ce travail d'instruction juridique et technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme effectué par les agents du service, les missions suivantes ont également été menées :

- Participation aux **réunions d'information de la DDT** à Mâcon les 29 janvier, 18 juin et 10 décembre.
- Participation aux **rencontres de l'urbanisme et du foncier** organisées par l'ordre des géomètres à Gilly-les-Cîteaux le 29 novembre.
- Organisation de **réunions de travail avec les services de la DDT** : 9 mai (service des taxes), 15 octobre (service des risques)
- Organisation de **5 permanences pour l'accessibilité des ERP à Louhans** les 8 janvier, 25 mars, 28 mai, 10 septembre et 6 novembre, soit 2 de moins qu'en 2018.
- **Réunions en phase pré-projet** à Saint-Vincent-en-Bresse (18 janvier), Louhans (5 février, 16 avril), Ratte (24 avril), Saint-Germain-du-Plain (2 mai), l'Abergement-Sainte-Colombe (3 mai), Sornay (7 mai), Cuisery (28 juin), La Chapelle-Naude (28 juin), La Genête (19 juillet) et Bantanges (26 novembre).
- **Réunions sur des dossiers en cours** à Juif (19 mars), Louhans (19 mars, 26 avril, 28 mai, 16 juillet), Branges (21 mars), Ouroux-sur-Saône (11 mars, 4 juillet), Cuisery (9 juillet), Beaurepaire-en-Bresse (8 novembre), Mervans (20 décembre).
- Organisation d'une **réunion bilan** avec les 10 communes de Bresse Revermont 71 le 18 mars à Saint-germain-du-Bois.

- Organisation d'une **réunion de présentation du RNU** le 10 septembre à Saint-Christophe-en-Bresse.
- Création des comptes **et démonstration des logiciels** R'ADS et Xmap en mairie de Saint-Germain-du-Bois (28 février), Simandre (4 mars), Mervans (12 mars), Sens-sur-Seille (3 avril), Champagnat (8 juillet), Saint-Etienne-en-Bresse (23 septembre), Saint-Vincent-en-Bresse (18 novembre) ce qui porte à 23 le nombre de communes équipées.

DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Contrat de Développement Fluvestre de la Seille navigable

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a signé, avec le Conseil Régional et Voies navigables de France (VNF), un contrat de développement fluvestre de la Seille navigable sur la période 2015-2020. Ce contrat a pour objectif de valoriser et de développer des projets touristiques sur et autour de la voie d'eau de la Seille.

Le Syndicat mixte, en tant que structure animatrice du contrat, aide les porteurs de projet sur les aspects techniques, financiers et sur l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention.

La mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de projets sur et autour de la voie d'eau s'est poursuivie activement en 2019.

A ce titre, le chargé de mission a participé à plusieurs réunions de travail pour le suivi des projets et des thématiques en lien avec le développement fluvestre :

- Le jeudi 17 janvier 2019 - Réunion de travail à l'Etang de Fouget à la Maison de la conservatoire à la Truchère, à propos du projet de réaménagement du site de l'Etang Fouget ;
- Le vendredi 15 février à Cuisery au Comité de pilotage du « projet d'aménagement d'un itinéraire cyclopédestre le long de la Seille navigable ;
- Le vendredi 15 février - Réunion de travail avec la Grange Rouge à La Chapelle-Naude concernant un projet de création d'une salle de réception à vocation touristique et l'aménagement d'un lieu d'accueil de qualité pour mieux mettre en valeur le site ;
- Le vendredi 22 février - Réunion avec l'Association de Pêche de Louhans pour la présentation du projet d'aménagement d'un ponton handi-pêche sur le port de Louhans ;
- Le vendredi 26 avril - Réunion d'information relatif au projet de réaménagement de l'Etang Fouget à la Maison du conservatoire à la Truchère ;
- Le mardi 28 mai – Réunion de présentation du projet d'aménagement touristique à Bantanges ;
- Le jeudi 6 juin – Participation à la Conférence régionale du tourisme itinérant à Mâcon ;
- Le mardi 12 juin – Réunion de travail à la MIFE avec Mr. Jean-Jacques HAYNE, Président de l'association les « pagaies de la Bresse », à propos d'un projet d'investissement sur du matériel touristique ;
- Le mardi 6 août – Réunion de travail avec Mr. FAUCHON (ancien propriétaire) et Mr. MARKUS (nouveau propriétaire) au sujet du projet de restructuration et de mise aux normes du restaurant l'ESCALE à la Truchère ;

- Le mardi 6 août – Rendez-vous avec M.RAVAT et Mme. Le Maire de Loisy pour la visite de la rampe de mise à l'eau mise en service au début de l'été 2019 ;
- Le mardi 12 septembre – Réunion de travail avec la Société « Les Marins d'Eau Douce » à Louhans, à propos du projet de location de vélos, pédalos et canoë sur le port de Louhans.

Le chargé de mission a travaillé également sur un projet de communication à destination des 16 communes riveraines de la Seille navigable. A ce titre, un courrier a été rédigé et envoyé aux communes en date du 25 janvier 2019. Celui-ci faisait d'une part, un rappel sur les différents financements régionaux mobilisés pour soutenir les actions identifiées dans le cadre de ce contrat de développement fluvestre, et d'autre part, présentait le soutien technique (conseils et accompagnement des porteurs de projets publics et privés) proposé par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour garantir la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

Des échanges ont également eu lieu avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille », la DDT de Saône-et-Loire (service biodiversité), VNF et la Direction Tourisme et Canaux de la Région.

Le Syndicat mixte a organisé le 14 octobre un comité de suivi annuel du contrat. A cette occasion un bilan technique et financier a été présenté sur la période 2015-2019 :

- 42% des projets inscrits au contrat engagés sur cette période ;
- 1 735 061,78 € engagés au titre du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable avec des maîtres d'ouvrage différents (communautés de communes, communes, associations et privés) ;
- 551 412,60 € attribués par les élus du Conseil Régional ;
- 4 dossiers votés en 2015 ;
- 4 dossiers votés en 2016 + 1 au titre du service sport ;
- 3 dossiers votés en 2017 ;
- 1 dossier voté en 2018 ;
- 1 dossier voté en 2019 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet phare du contrat : piste cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre LOUHANS et LA TRUCHERE.

Par ailleurs, lors de ce comité de suivi annuel, ont été présentés :

- Le bilan des actions réalisées sur la période 2015-2019,
- Le bilan d'actions portées par l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne,
- L'état d'avancement du projet phare du contrat porté par la Communauté de Communes Terres de Bresse en l'occurrence, l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et La Truchère,
- L'état d'avancement du projet de réaménagement de l'étang Fouget porté par le Conservatoire d'espaces Naturels de Bourgogne,
- Les règlements d'intervention de la région par Mme Lydia AGUIRRE, Chargée de mission tourisme fluvial,
- Les perspectives d'actions à développer pour la fin du contrat en 2020 par les porteurs de projets.

Comme en 2018, les membres du Comité de Programmation se sont réunis 3 fois en 2019 : 11 mars, 3 juin et 18 novembre. Les ordres du jour ont été :

- Point de situation de la composition du comité de programmation
- Validation des compte-rendus des réunions précédentes
- Programmation du LEADER FEADeR 2014-2020
- Validation des annulations des demandes LEADER dont celles transférées sur des crédits régionaux le 18 octobre 2019
- Demandes de modifications de fiches-actions (**dont une consultation écrite organisée en août 2019**)
- Mise en conformité de la fiche-action n°11 « Coopération » suite au nouvel « arrêté régional FEADeR mesure 19.3 » du 24 avril 2019
- Informations sur les échanges inter-territoriaux et transnationaux
- Projet d'un éventuel accord de coopération inter-territoriale avec le Lédonien et le Chalonnais
- Auditions de porteurs de projets déposés dans le cadre du contrat territorial 2018-2020 financés par le Conseil Régional
- Réunion régionale sur les bilans à mi-parcours des contrats territoriaux 2018-2020
- Questions diverses

Ces 3 réunions ont permis de programmer 10 subventions (idem 2018) LEADER FEADeR :

Bénéficiaire	Opération programmée	Coût éligible LEADER	Subvention FEADeR accordée
<u>11 mars 2019 :</u>			
Bresse Louhannaise Intercom'	Etudes pré-opérationnelles Friche Morey CUISEAUX phase 1	38 400	5 300 euros
Bresse Louhannaise Intercom'	Etudes pré-opérationnelles Friche Morey CUISEAUX phase 2	92 658,53	29 132,40 euros
SYDESL	Amélioration de la performance de l'éclairage public pour 33 communes	166 017,33	99 610,40 euros
Syndicat Mixte de la Bresse b.	Ingénierie LEADER 2018	91 042,12	72 833,69 euros
<u>3 juin 2019 :</u>			
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	Rénovation énergétique de 5 logements communaux non vacants	250 000 (plafond)	96 714,48 euros
SAILLENARD	Rénovation énergétique globale du foyer rural	250 000 (plafond)	131 370,48 euros
<u>18 novembre 2019 :</u>			
RANCY	Rénovation énergétique de 2 logements communaux	132 433,36	71 651,96 euros
Bresse Louhannaise Intercom'	Etude pré-opérationnelle OPAH	59 790	29 895 euros

LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	Mise en place de la traction animale	79 845,40	39 925,44 euros
Syndicat Mixte de la Bresse b.	Ingénierie LEADER 2019	79 630,28	63 704,22 euros
TOTAL			640 138,07 euros
	Rappel montant programmé en 2018 :		498 635,28
		2018 + 2019 :	1 138 773,35

Avec 1 138 773,35 euros programmés fin 2019 :

- la maquette financière est respectée pour la programmation obligatoire de 975 000 euros (65 % des 1 500 000 alloués) ;
- et la Bresse bourguignonne présente un taux de programmation de 75,9 % alors que la moyenne régionale en Bourgogne est à 30,8 % (chiffre annoncé en janvier 2020 lors de la réunion régionale des présidents de GAL LEADER).

Dès la réunion régionale du 3 mai 2019, la Bresse bourguignonne a été confirmée en première place de la programmation en Bourgogne-Franche-Comté ; cela a été annoncé au niveau local lors d'une **conférence de presse qui a eu lieu le 14 mai** dans les locaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

La procédure pour les paiements est complexe et connaît d'importants retards de la part de l'autorité de gestion du FEADeR (accentués par les Contrôles de Conformité Financière de l'Agence de Services et de Paiement). En plus des 145 477,28 euros versés fin 2018 (ingénierie LEADER 2016 et 2017), il y a eu seulement 2 versements effectués en 2019 par l'Agence Services et de Paiement mais il s'agit des premiers bénéficiaires « non GAL » :

- **2 143,20 euros en juillet 2019 pour l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne** (tripporteur électrique accueil hors les murs) ;
- **Et 6 639,08 euros en septembre 2019 pour la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD** (amélioration de la performance de l'éclairage public année 2017).

154 259,56 ont donc été versés fin 2019 soit 10,28 % des 1 500 000 alloués alors que la Bourgogne est à 7,6 % (chiffre annoncé en janvier 2020 lors de la réunion régionale des présidents de GAL LEADER). Ce montant est loin des 25% de la maquette financière pour la Bresse bourguignonne mais, en réalité, **c'est un total de 27,7 % qui a été demandé en 2019 à la Région avec des paiements attendus pour :**

- le SICED Bresse Nord (véhicule électrique) ;
- la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud (site de plaquettes bocagères à BRANGES) ;
- le Conseil Départemental de Saône-et-Loire (piste cyclable entre LOUHANS et SAVIGNY-EN-REVERMONT) ;
- et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (Etude « Mission TEPos » et ingénierie LEADER année 2018).

Les services du GAL LEADER ont assisté, **le 20 février 2019 et le 18 décembre 2019, aux réunions techniques** organisées par l'autorité de gestion du FEADeR ; un gros travail a également eu lieu jusqu'en avril 2019 pour répondre au **courrier de la Région sur le « vivier de projets LEADER ».**

Les membres du Comité de Programmation LEADER ont été conviés :

- A DIJON le 14 février 2019 pour l'Instance Régionale de Concertation de préparation des futurs programmes européens 2021-2027
- A DIJON le 25 mars 2019 pour la Commission Régionale de la Forêt et du Bois
- A BEAUNE le 9 avril 2019 pour la journée d'information sur la méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté
- A BEAUNE le 25 avril 2019 pour la 2^{ème} rencontre RARES
- A DIJON le 3 mai 2019 pour la quatrième rencontre GAL BFC / Autorité de Gestion / ASP
- A PORT-SUR-SAONE le 26 juin 2019 pour le comité de suivi des fonds européens
- A SAINT-MESMIN le 24 septembre 2019 la 3^{ème} rencontre RARES
- A CLAMECY fin septembre 2019 pour les Rencontres Nationales TEPOS
- A BESANCON et DIJON en octobre 2019 pour les ateliers thématiques 2021-2027
- A NEVERS les 15 et 16 octobre 2019 pour la première session du Parlement rural Français
- A DIJON le 13 novembre 2019 pour le comité de suivi des fonds européens FEADeR
- A NARBONNE le 25 novembre 2019 pour l'assemblée générale annuelle de LEADER France
- A DIJON le 24 janvier 2020 pour la cinquième rencontre rencontre GAL BFC / Autorité de Gestion / ASP
- Et A DIJON le 4 février 2020 pour l'Instance Régionale de Concertation de préparation des futurs programmes européens 2021-2027.

Ils sont destinataires des **consultations écrites du comité de suivi des fonds européens** mobilisables en Bourgogne mais aussi de **différentes lettres d'informations** (LEADER France, Réseau Rural France, Réseau Rural BFC, Réseau GAL BFC, Maison de l'Europe BFC, etc.)

Concernant les dysfonctionnements nationaux de ce programme européen LEADER, les porteurs de projets identifiés ont été informés :

- Des reportages nationaux dont Europe 1 et France 3 National identifiés en janvier 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- De l'article « *Programme LEADER : les porteurs de projets confrontés au mur du silence* » publié en janvier 2019 sur le site de la banque des territoires
- Du communiqué de presse « Prolongation du programme LEADER » diffusé en février 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- De l'article « Des milliers de projets LEADER en attente » (France Agricole) et du reportage « Subventions européennes : les territoires ruraux paralysés par le mille-feuille administratif » (France 2) identifiés en février 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- Des communiqués « Mobilisation programme LEADER » et « Programme LEADER, LE DRIAN mobilisé » diffusés en mars 2019 par la fédération nationale <https://anpp.fr>
- De l'article « LEADER : 29 millions d'euros que la Région galère à dépenser » publié dans le Journal de Saône-et-Loire du 26 mars 2019
- De l'article « Fonds européens : les Députés préparent une lettre ouverte pour sauver le soldat LEADER » publié en avril 2019 sur le site de la banque des territoires
- Du communiqué « *Lettre d'interpellation fonds européens* » diffusé en avril 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- De l'article « LEADER 2014-2020 : moins de 20% des fonds ont été programmés dans les territoires ruraux » publié en avril 2019 par l'Association des Maires de France
- Des communiqués « Transfert aux Régions de la gestion des fonds européens : LEADER France attend avec impatience le rapport de la Cour des Comptes » et

« Transfert aux Régions de la gestion des FESI : la Cour des Comptes confirme les alertes et les analyses de LEADER France » diffusés en mai 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>

- Du compte rendu de la réunion des Présidents de GAL du 3 mai 2019
- Du communiqué « RDV Cabinet Ministère Agriculture » diffusé en juin 2019 par la fédération nationale <https://anpp.fr>
- Du communiqué « Audition fonds européens » diffusé en juillet 2019 par la fédération nationale <https://anpp.fr>
- De l'article « *La lutte contre la fraude aux fonds européens n'est toujours pas d'actualité d'après le rapport Joly* » publié en juillet 2019 sur le site de la banque des territoires
- Du communiqué « *LEADER dans le viseur de la mission de sous-utilisation chronique des fonds européens du Sénat* » diffusé en octobre 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- Du communiqué « Pour un choc de simplification de LEADER » diffusé en novembre 2019 par la fédération nationale <http://leaderfrance.fr>
- Et des articles « Congrès des Maires – Gestion des Fonds Européens : Amélie de Montchalain veut ouvrir le capot ! » et « Gestion des fonds européens : il faut remettre de la confiance à tous les étages » publiés en novembre 2019 sur le site de la banque des territoires

Les porteurs de projets ont également été informés de la réallocation de la réserve de performance du FEADeR et d'un éventuel remaquetage inter-GAL.

A la fin de l'année 2019 :

- les présidents de GAL LEADER Bourgogne-Franche-Comté ont été conviés à une réunion régionale prévue le 24 janvier 2020 par le Conseil Régional et l'ASP (point de situation mise en œuvre, modalités d'un nouveau transfert de dossiers LEADER vers des crédits régionaux, etc.) ;
- un comité de programmation LEADER a été annoncé pour le 17 février 2020 (dernier de la mandature 2014-2020) ;
- la plaquette de communication LEADER était en voie de finalisation par le prestataire retenu avant sa reprographie en 600 exemplaires ;
- une procédure était attendue auprès de l'autorité de gestion et/ou l'ASP pour valider, sur le logiciel OSIRIS, les 25 demandes LEADER annulées lors du Comité de Programmation du 18 novembre 2019 (dont 13 dossiers transférés sur crédits régionaux lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2019) ;
- la coopération inter-territoriale était en attente du retour des élus des GAL du Chalonnais et du Lédonien suite aux réunions techniques en octobre 2019 avec des opérations pré-identifiées sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), les plaquettes bocagères, les économies d'énergies dans les élevages locaux et l'étude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional de la Bresse, futur outil commun de la transition écologique et énergétique ;
- et la coopération transnationale avec une nouvelle réunion régionale sur la Rhénanie-Palatinat finalement repoussée à une date ultérieure.

La mission TEPOS

Installé en juillet 2018 suite au rendu final de la « Mission TEPOS », le « *comité technique de la transition énergétique* » permet de vérifier la mise en œuvre des 4 plans d'actions à l'échelle intercommunale. Ainsi les Communautés de de Communes sont représentées

par leur chargé de mission (Adeline GAUTHEY pour Bresse Nord Intercom', Benjamin MUNIER pour Bresse Louhannaise Intercom' et Nicolas SAUTEL pour Terres de Bresse – pas de représentant désigné pour Bresse Revermont 71-) qui ont été invités en novembre 2018 avec une intervention, en présence du Directeur de l'agence de développement économique Bresse Initiative, d'une représentante d'ACTIVE 71, Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire, pour la présentation de l'appel à candidatures « Révélez et développez les potentiels de vos territoires » du Générateur BFC.

3 nouvelles réunions ont eu lieu en 2019 avec 3 interventions différentes :

- **le 7 février 2019** avec le Directeur de Mission Mobilité suite à l'avis favorable du Conseil Régional sur la candidature à l'appel à projets « *Mobilité rurale* » ;
- **le 7 juin 2019** avec une représentante du CPIE Bresse du Jura pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse bourguignonne ;
- **et le 7 novembre 2019** avec un représentant du CAUE 71 pour un premier bilan des permanences de l'Espace Info Energie (EIE) de retour à LOUHANS depuis l'été 2018 grâce à un partenariat avec Bresse Louhannaise Intercom'.

Ces réunions permettent également d'échanger sur l'actualité nationale (appels à projets, législation, ADEME, etc.), régionale (financements, rencontre annuelle des territoires en transition, rencontres PCAET, SRADDET, etc.) départementale (Habiter Mieux, etc.) et locale (Défi Familles à Energie Positive, etc.) dans le domaine de la transition énergétique.

Pour 2020, il est prévu de faire un premier bilan « N+2 » des plans d'actions issus de la « Mission TEPos » et de l'utiliser pour sensibiliser les nouveaux exécutifs des Communautés de Communes.

Bilan à mi-parcours du contrat territorial 2018-2020 financé par 1 750 000 euros du Conseil Régional

Le contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique permet de mobiliser 1 750 000 euros du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dont 350 000 pour des opérations situées sur la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD ; **il a été signé le 9 janvier 2019 à SORNAY** en présence des porteurs de projets finalement retenus et des décideurs locaux, publics et privés (dans leur délibération du 11 juin 2018, les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont confié la **mise en œuvre de ce contrat territorial 2018-2020** aux membres privés et publics du Comité de Programmation LEADER).

Avec les critères régionaux d'éco-conditionnalité à respecter, l'état d'avancement des **10 projets** inscrits est le suivant dans le cadre du bilan à mi-parcours :

Porteur	Opération	Vote subvention régionale	Montant attribué
Bresse Revermont 71	Construction MAM à SENS-SUR-SEILLE	23 novembre 2018	148 040
Bresse Louhannaise Intercom'	Construction ALSH à LOUHANS	Concours de recrutement équipe de maîtrise d'œuvre lancé en sept. 2019	
MONTPONT-EN-BRESSE	Rénovation d'un bâtiment communal	15 février 2019	192 400

	multi-usage		
SORNAY	Rénovation de l'école maternelle	27 septembre 2019	363 980
BAUDRIERES	Extension bâtiment communal appelé à devenir un gîte de groupe	27 septembre 2019	128 000
PIERRE-DE-BRESSE	Rénovation bâtiment communal multi-usage	24 mai 2019	194 630
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Réaménagement de la Place de la Libération	5 juillet 2019	209 000
Centre Social et Culturel	Défi Familles à Energie Positive sur Bresse Louhannaise Intercom'	15 février 2019	10 000
SIVOM du Louhannais	Valorisation des déchets verts en lien avec les projets de méthanisation	15 février 2019	111 600
SICED Bresse Nord	Compostage restauration collective	23 novembre 2018	8 620

S'agissant des **2 actions** :

1. les 113 290 euros réservés à la **rénovation ou la construction éco-conditionnée de bâtiments** ont été utilisés en partie (69 000 euros) pour mieux financer le projet exemplaire de BAUDRIERES dont le coût prévisionnel est passé de 259 000 à 366 650 euros ;
2. et les **50 000 euros attribués ont permis de financer 6 véhicules électriques** (1 par collectivité) pour LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (8 144 euros), Terres de Bresse (7 056 euros), Bresse Revermont 71 (7 084 euros), LA-CHAPELLE-THECLE (8 950 euros), MONTPONT-EN-BRESSE (8 848 euros) et LOUHANS-CHATEAURENAUD (9 918 euros).

Comme tous les projets et toutes les actions du contrat territorial 2018-2020 ont été engagés lors du bilan à mi-parcours, la Bresse bourguignonne est devenue éligible à une réserve de performance pour financer de nouvelles opérations d'investissement qui s'inscrivent dans la thématique de la transition énergétique.

Après la consultation des 4 Communautés de Communes et des 17 communes « Pôles » (SRADDT et/ou SCoT), les nouveaux projets qui ont été identifiés sont :

- la construction d'une structure d'accueil et d'animation pour jeunes enfants à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (Coût total H.T. à 377 700 €)
- la construction d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil à LOUHANS-CHATEAURENAUD par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' (519 560 €)
- la construction d'un Espace Santé Service à CUISERY par la commune (810 000 €)
- la rénovation de la salle polyvalente à SIMARD par la commune (508 632,86 €)
- et l'aménagement du centre-bourg, Place du 8 mai 1945, des abords de la Salle des fêtes et des liaisons douces à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune (215 000 €).

Le Conseil Régional prévoyait une réunion technique avant le 15 novembre 2019 pour partager le bilan et analyser les perspectives (besoins, abondement, nouveaux projets...) ;

par prudence, certains porteurs de projets ont été encouragés à solliciter les autres dispositifs de la Région (le règlement « santé » pour CUISERY, « Effilogis » pour SIMARD et « Habitat et aménagement » pour SAINT-GERMAIN-DU-BOIS).

Suite à la réunion régionale du 25 novembre 2019 qui a confirmé **l'éligibilité de 7 territoires (sur les 35 contrats validés) dont la Bresse bourguignonne à la réserve de performance dotée de 4 millions d'euros**, ces 5 maîtres d'ouvrages ont été interrogés pour confirmer leur projet, le respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité (dont le confort d'été pour les bâtiments) et un dépôt de leur dossier en phase APD pour août 2020 au plus tard.

En outre, dans le bilan à mi-parcours, il a été demandé au Conseil Régional :

- de réa-bonder la fiche-action « Mobilité électrique » en autorisant l'utilisation des 44 290 euros encore disponibles sur l'autre fiche-action car de nouveaux projets d'acquisition de véhicules électriques ont été identifiés ;
- de tenir compte des besoins financiers des Communautés de Communes (2 obligés et non 2 obligés) pour l'élaboration des PCAET ;
- et de prendre en considération l'évolution, entre 2018 (demandes alors refusées par la Région) et 2020, des postes de chargée de mission SCoT (étude PNR, etc.) et de chargée de mission Santé (santé environnementale, etc.) pour le financement de ces 2 agents en plus du chef de projet financé en 2018 et 2019 (**les 3 demandes ont été déposées en décembre 2019 sur la plateforme régionale**).

Bilan final des « CEE TEPCV » financés par 1 200 000 euros d'EDF

Le bilan final des CEE TEPCV (Certificats d'Economies d'Energie du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), demandé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a fait l'objet d'une délibération en juin 2019 (comité syndical du 17) et, suite aux ultimes reversements, d'une présentation publique en novembre 2019 (Mairie de LESSARD-EN-BRESSE le 19).

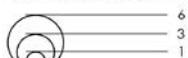
Au final, les plafonds autorisés pour le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont été atteints :

- 975 000 € de dépenses éligibles (suite à un total de 1 078 862,60 € auquel il faut retirer 103 862,60 € de subventions type Etat DETR ou Conseil Départemental de Saône-et-Loire Appels à Projets) ;
- Et 300 000 000 de KWh cumac.

Les 111 opérations locales retenues dans le cadre de ce programme national PRO-INNO-08 « Economies d'Energie dans les TEPCV » se situent dans 37 communes différentes ; 8 sont portées par les Communautés de Communes et 103 par les communes.

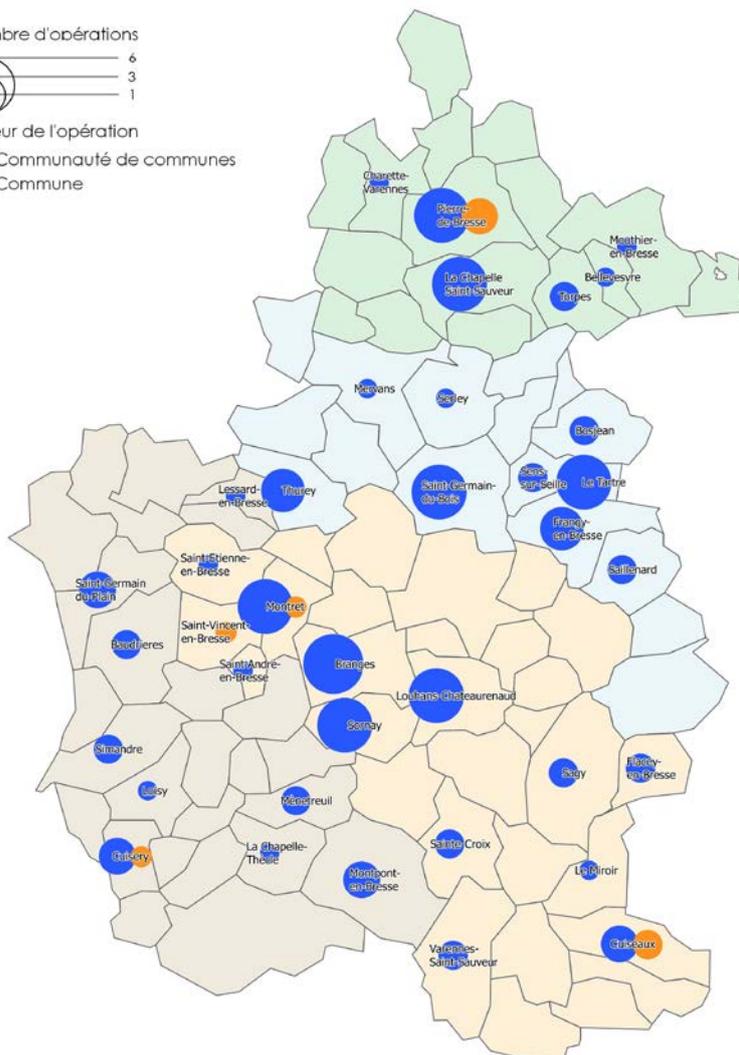
Bilan final des CEE TEPCV en Bresse bourguignonne 111 opérations soutenues

Nombre d'opérations



Porteur de l'opération

- Communauté de communes
- Commune



Le dépôt des 111 dossiers complets sur le registre EMMY a eu lieu en 8 tranches :

	Numéro et date dépôt registre EMMY	Total KWh cumac demandés	Décision Délivrance PNCEE	Montant et date Achat EDF	Montant reversé bénéficiaires	Rappel montant éligible
1	5207/NOB/31907 30 juillet 2018	35 326 246	2 octobre	141 304,98 € 07 décembre	134 239,73 €	114 810,30 €
2	5207/NOB/33095 22 octobre 2018	44 441 520	5 février	177 766,08 € 30 avril	168 877,78 €	144 434,94 €
3	5207/NOB/33383 9 novembre 2018	21 442 812	13 février	85 771,25 € 30 avril	81 482,70 €	69 689,14 €
4	5207/NOB/33769 30 novembre 2018	70 207 631	5 février	280 830,52 € 30 avril	266 788,99 €	228 174,80 €
5	5207/NOB/34200 14 décembre 2018	27 030 822	5 juin	108 123,29 € 19 juillet	102 717,12 €	87 850,17 €
6	5207/NOB/35142	33 905 622	25 avril	135 622,49 €	128 841,36 €	110 193,27 €

	6 février 2019			21 juin		
7	5207/NOB/35922 19 mars 2019	37 461 345	12 juin	149 845,38 € 19 juillet	142 353,11 €	121 749,37 €
8	15207/NOB/36745 30 avril 2019	30 184 003	30 septembre	120 736,01 € 08 novembre	114 699,21 €	98 098,01 €
	TOTAL	300 000 001		1 200 000,00 €	1 140 000,00 €	975 000,00 €

Conformément à la convention de regroupement des CEE TEPCV signée par les collectivités bénéficiaires, 5% des 1 200 000 euros ont été conservés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne soit 60 000 euros pour les frais de prestation d'EDF, les frais d'enregistrement des CEE sur le registre EMMY, etc.

A la question « *Le programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » sera-t-il renouvelé au-delà de 2018 ?* », le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire répond : « *Le programme CEE « Economies d'Énergie dans les TEPCV » ne sera pas renouvelé au-delà de 2018. Il avait pour objectif premier une meilleure prise en main des CEE par les collectivités locales, ce qui semble être un objectif atteint au vu du nombre de territoires engagés dans le programme. L'arrêté encadrant ce programme ne sera ainsi pas modifié* ».

En Saône-et-Loire, l'Agence Technique Départementale et le SYDESL accompagnent déjà les collectivités locales pour leurs demandes de « CEE classiques » ; cette information a été communiquée dès septembre 2018 aux communes et aux communautés de communes qui ne pouvaient plus bénéficier de « CEE TEPCV » car les plafonds accordés à la Bresse bourguignonne étaient atteints.

Jusqu'au 31 décembre 2019, les échanges avec EDF ont permis :

- l'annulation des 9 000 euros HT (10 800 TTC) de solde pour la prestation d'accompagnement suite à la demande du Syndicat Mixte et à une « *excellente collaboration tout au long de ce dispositif* » ;
- la prise de connaissance du programme « *Watty à l'école* » et la proposition faite au CPIE Bresse du Jura, association agréée, d'intervenir sur le territoire (courrier Syndicat Mixte en date du 4 décembre 2019) ;
- la diffusion de l'appel à projets ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) qui cible des opérations groupées comme celles portées par les syndicats départementaux d'énergie (SYDESL) ;
- et le début de la préparation d'une future délibération « *Prime Rénovation collectivités (offre d'EDF pour financer les CEE post programme TEPCV)* » pour le comité syndical de février 2020.

Programmation 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 financé par l'Etat

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

Comme en 2018, aucun temps de travail n'a été prévu en 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation

annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a transmis, dès le 7 janvier 2019, aux services de l'Etat la liste des 65 projets recensés fin 2018 et un Comité Technique a eu lieu le 17 janvier en présence de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et de 3 Présidents de Communautés de Communes.

Suite à cette réunion, qui a permis d'apprendre que la DSIL 2019 serait ciblée, en Saône-et-Loire et selon les premières directives ministérielles, sur quelques projets structurants, des messages ont été envoyés à tous les porteurs des 65 projets afin qu'ils déposent des demandes de subvention au titre de la DETR 2019 (avant le 1^{er} février 2019 conformément à la circulaire préfectorale du 6 décembre 2018).

Une deuxième réunion du Comité Technique a été provoquée suite à la diffusion, le 22 mars 2019, de la circulaire préfectorale DSIL 2019 (avec des dossiers à déposer avant le 26 avril 2019 comme cela a été rappelé dans un message d'appui également envoyé le 22 mars 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne). **Réunis le 19 avril 2019**, Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et les Présidents de Communautés de Communes ont identifié des projets appelés à être inscrits dans la future programmation 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 (DSIL et DETR).

L'annexe financière 2019 communiquée tardivement le 24 septembre 2019 par les services de l'Etat est composée de :

- 9 projets financés au titre de la DETR 2019 en sachant qu'ils sont déjà dans la liste départementale diffusée le 11 juin 2019 par la Préfecture de Saône-et-Loire,
- **et de 2 projets financés au titre de la DSIL 2019 en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés fin août 2019 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'aménagement de la Place de la Libération (183 715 euros de DSIL 2019) et à CUISERY pour la construction d'un espace services – santé (403 371 euros de DSIL 2019).** En 2018, 9 projets avaient été financés par la DSIL pour un montant total de 479 710 euros.

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Banque des Territoires (Aqua Prêt, Mobi Prêt), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (biodiversité, adaptation aux changements climatiques), de l'ADEME (journée méthanisation du 9 avril 2019, formation Ecoquartiers, AMI Quartiers à Energie Positive, Mobilités actives à MACON le 14 mai 2019, appel à projets « Vélo et Territoire », rencontre de l'hydro-électricité du 15 novembre 2019, appel à projets chaufferies bois et réseaux de chaleur), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 11 associations aidées en 2019 (AEP Les Campanettes, Bresse Marathon, LBBC, GRS LOUHANS, Compagnie du Pois Chiche, Comité Cuiseaux Pays des Peintres, Comité des fêtes de BRIENNE, Ecole de Musique d'OUROUX-SUR-SAONE, La Grange Rouge, Culture et Langue des Signes Ferdinand Berthier et AMICAL'F), l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le « *Forum Mobilité* » du 17 septembre 2019 à CLUNY, l'Agenda Rural et le programme « Petites Villes de demain ».

Il est rappelé que lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, qui a eu lieu le 30 mars 2015, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec**

son **Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan. Néanmoins, 4 Maisons de Services Au Public (MSAP) ont obtenu 15 000 euros chacune pour leur fonctionnement de l'année 2019 : SAINTE-CROIX, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAILLENARD et SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

La circulaire préfectorale DETR 2020 a été diffusée le 25 novembre 2019 et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a écrit aux 88 communes et 4 communautés de communes pour rappeler les 6 axes du contrat de ruralité ; il était prévu de faire de même lors de la diffusion de la circulaire préfectorale DSIL 2020.

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Les groupes de travail mis en place en 2018 ont permis la rédaction de 14 fiches actions qui ont été finalisées en 2019. En parallèle, les groupes ont initié de nouvelles actions et permis la poursuite d'actions déjà existantes par la chargée de mission CLS :

- **Groupe de travail « Accès aux soins » :**
 - 2 fiches actions du CLS finalisées
 - Première réunion de concertation autour des communautés professionnelles territoriales en santé (CPTS)
 - Participation à l'installation des antennes du centre de santé départementale
 - Participation à des salons médicaux en lien avec Clémence ALIX, chargée de mission soutien aux installations médicales au Conseil Départemental 71
 - Rencontre de nouveaux professionnels de santé (ophtalmologue, médecin remplaçant...) en vue d'éventuelles installations sur notre territoire
 - Obtention fin 2019 de l'accord pour une subvention de 3600 € de la Fondation CNP Assurances pour aider à l'achat de défibrillateur pour 3 communes du territoire.

- **Groupe de travail « Psychiatrie et santé mentale » :**
 - 2 fiches actions du CLS finalisées
 - Signature de la convention constitutive du conseil local de santé mentale (CLSM) le 27 mars 2019
 - Mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) 2019
 - Réflexion pour la conception d'un programme d'action SISM 2020 avec demande de subvention de 2000 € à l'ARS pour 2020
 - Ecriture de fiches pour la création d'un annuaire en ligne

- **Groupe de travail « Prévention et Promotion de la santé » :**
 - 8 fiches actions du CLS finalisées dont 2 orientées santé-environnement
 - Continuité dans les projets initiés précédemment :
 - Programme Santé Précarité
 - Prévention Nutrition des enfants
 - Pass Santé Jeunes
 - Prévenir les conduites à risques
 - Renouvellement d'un projet financé par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA): financement obtenu de 4200 € pour 6 sessions de formation aux premiers secours dédiés aux seniors réalisées

- Octobre Rose 2019 : création d'une fresque par des jeunes, 1040 participants à Arcad'elles avec un bénéfice de 7042 € pour la Ligue contre le Cancer

En parallèle et en lien avec l'ARS BFC, la partie socle du contrat local de santé et les fiches actions concernant sa gouvernance ont été rédigées puis présentées aux différentes instances signataires. La signature du CLS a eu lieu le 18 juillet 2019 pour 5 ans. C'est un outil évolutif qui pourra être amené à être enrichi en fonction des besoins.

La chargée de mission santé a également été associée aux réflexions concernant l'émergence d'un programme alimentaire territorial porté par le CPIE Bresse du Jura. Les travaux se poursuivront sur les années à venir.

Pour finir, la chargée de mission santé a participé tout au long de l'année à des séminaires de l'ARS BFC ainsi qu'à un temps de sensibilisation sur l'urbanisme et la santé. Ces temps de formation se poursuivront en 2020 en vue de mieux faire le lien entre la santé et l'environnement.

Le fonctionnement du conseil de développement

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2019, le Conseil de développement a été mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors des réunions sur le programme LEADER FEADeR 2014-2020 « *Entrer dans la transition énergétique* », le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable, la Mission TEPos (« *Défi Familles à Energie Positive* », 9èmes rencontres nationales à CLAMECY, etc.), le Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne et le projet de Parc Naturel Régional.

2019 a également été la deuxième année de mobilisation par les 4 Communautés de Communes lors de conseils communautaires et de réunions thématiques.

A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
Conseil d'administration	21 février	Fonctionnement avec Terres de Bresse, Bresse Revermont 71, Bresse Nord Intercom' et Bresse Louhannaise Intercom' Autres missions transversales à l'échelle du Pays (TEPos, développement fluvestre, Contrat Local de Santé, etc.) Courrier adressé aux membres du Conseil de développement (réponses reçues et réunions à prévoir) Débats citoyen avec réunions effectuées et celles à venir Projet rapport activité 2018 Convocation de l'assemblée générale annuelle Retours sur la création de commissions Suite des débats citoyen Suite de la préparation de l'assemblée générale annuelle du 10 octobre 2019 dont les actions déjà réalisées en 2019 et les actions à venir en 2020 Questions diverses
	13 juin	
	12 septembre	
	+ échanges et rencontres pour la préparation d'événements (débat citoyens, etc.)	
A.G. ordinaire	10 octobre	Rapport moral et d'activité 2018 Places vacantes Actions déjà réalisées en 2019 (débat citoyens, participation aux réunions du Pays et des Communautés de Communes, etc.) Actions à venir (GPECT, mise en place d'une commission « Tourisme », réunions à l'échelle des Communautés de Communes sur l'organisation territoriale, etc.)
Conseil d'administration	échanges pour la préparation d'événements (commission tourisme, etc.)	Invitations envoyées le 17 décembre 2019 pour la Commission Tourisme du 15 janvier 2020 « <i>Penser ensemble le tourisme en Bresse bourguignonne</i> »

Au 31 décembre 2019, les membres du Conseil d'Administration élus le 12 octobre 2017 pour la période 2017-2020 sont :

- > **Denis JUHE**, Président, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, Secrétaire
- > **Jean-Claude BUGAUD**, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
- > **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
- > **Joseph ENTREMONT**, Mobilité
- > **POSTE VACANT (suite au départ validé le 10 octobre 2019 de Marc SIMIDE**, Vice-Président, Démarche TEPoS et représentant auprès de **Bresse Nord Intercom')**
- > **POSTE VACANT (suite au départ validé le 10 octobre 2019 de Jean-Pierre MORIN**, Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable)
- > **POSTE VACANT** (représentant-e- auprès de Terres de Bresse)
- > **POSTE VACANT**
- > **POSTE VACANT**

Pour les postes vacants, il n'y a pas eu de candidat lors de l'assemblée générale annuelle du 10 octobre 2019.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2018, les membres du Bureau sont :

- > **Denis JUHE Président**
- > **Marc SIMIDE Vice-Président** (jusqu'à son départ validé le 10 octobre 2019)
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS Secrétaire**
- > **Trésorier (POSTE VACANT)**

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 14 décembre 2018.

Comme en 2018, le Président du Conseil de développement a été invité à chaque réunion statutaire (Comité syndical) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui a eu lieu en 2019.

Le Président du Conseil de développement a également été invité :

- A PIERRE-DE-BRESSE le 25 janvier 2019 pour la « Soirée Privilège » de l'Ecomusée
- A MONTCONY le 13 février 2019 pour le Conseil Communautaire BLI
- A LOUHANS le 21 février 2019 pour le Comité Technique « Mobilités rurales » et le Comité de Pilotage de la Mission Mobilité
- A PIERRE-DE-BRESSE le 23 mars 2019 pour l'inauguration d'une exposition à l'Ecomusée
- A FRONTENAUD le 10 avril 2019 pour le Conseil Communautaire BLI
- A PIERRE-DE-BRESSE le 4 mai 2019 pour l'inauguration d'une exposition à l'Ecomusée
- A PARAY-LE-MONIAL le 26 mai 2019 dans le cadre de la cinquième édition du MADE in VIANDE
- A LOUHANS le 29 mai 2019 pour l'assemblée générale de la Mission Mobilité + conférence débat « Mobilité et milieu rural »
- A FLACEY-EN-BRESSE le 16 juin 2019 pour les Portes Ouvertes de La Loge (AEP les Campanettes) avec la présentation des projets financés par le dispositif régional « ENVI » (ceux d'ERASMUS+ ont été envoyés par courrier à tous les membres)
- A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS le 22 juin 2019 pour la présentation d'un nouveau livre à la bibliothèque
- A RATTE le 10 juillet 2019 pour le Conseil Communautaire BLI
- A NEVERS les 15 et 16 octobre 2019 pour la première session du Parlement rural Français
- A MONTRET le 16 octobre 2019 pour le Conseil Communautaire BLI
- A LOUHANS le 13 novembre 2019 pour le comité de pilotage de la Mission Mobilité
- A PIERRE-DE-BRESSE le 16 novembre 2019 pour la journée d'étude de l'Ecomusée
- A CHALON-SUR-SAONE le 20 novembre 2019 pour une conférence débat sur l'artificialisation des sols
- A FOISSIAT le 22 novembre 2019 pour l'assemblée générale Crème et Beurre de Bresse
- A SAGY le 11 décembre 2019 pour le Conseil Communautaire BLI
- A LOUHANS le 14 décembre 2019 pour les Glorieuses de Bresse.

Rappel : la délibération prise en septembre 2015 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne permet de rembourser les frais des déplacements des membres privés du Conseil de développement selon les conditions inscrites dans ladite délibération (réunions à l'extérieur du territoire, autorisation préalable du Président du Syndicat Mixte, application du barème de la Fonction Publique Territoriale, etc).

Le Président du Conseil de développement s'est également rendu aux réunions « Mobilité rurale » et « Défi Familles à Energie Positive ».

Suite à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

27 membres et 13 places vacantes identifiés suite à l'assemblée générale annuelle du 10 octobre 2019

Milieux économiques : 10 membres

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- Anton ANDERMATT (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Evelyne GROS (transport)
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Joseph ENTREMONT (Office de Tourisme)
- Samuel CHANUSSOT (agriculteur à RATTE) candidature acceptée le 10 octobre 2019

Milieux sociaux : 5 membres

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

Milieux culturels : 5 membres

- Alain CORDIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Annick TRUCHOT-BERTHET (Bibliothèques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

Milieux éducatifs : 5 membres dont 3 places vacantes

- Thérèse FAUVEAUX (Enseignement agricole)
- Olivier MORIN (consultant organismes de formation) candidature acceptée le 10 octobre 2019

Milieux scientifiques : 5 membres dont 4 places vacantes

- Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

Milieux environnementaux : 5 membres dont 2 places vacantes

- Christian GUILLOT (ACTIF)
- Eric BLANC (Déchets)

- Jean-Paul VERGUET (CAPEN 71) candidature acceptée le 10 octobre 2019

Milieux associatifs : 5 membres dont 4 places vacantes

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Conseil de développement a écrit :

- Le **4 février 2019** à tous les membres pour la création de groupes de travail
- le **8 février et le 27 mars 2019** aux 88 Mairies et à tous les membres pour les débats citoyens et leur bilan (à télécharger sur www.pays-bresse-bourguignonne.com/debats-citoyens-du-conseil-de-developpement)
- le **12 septembre 2019** à tous les membres pour les ateliers thématiques de préparation des programmes européens post 2020
- **et le 17 décembre 2019** à tous les membres pour la Commission Tourisme du 15 janvier 2020.

La publication concernant la **1^{er} rencontre régionale CESER-Conseils de développement du 18 septembre 2019 à DOLE** a été envoyée **fin novembre 2019** avec la copie d'un courrier adressé aux parlementaires de la région par le président Dominique ROY « *afin de leur manifester (ses) inquiétudes face aux dispositions envisagées par le Gouvernement au sujet des Conseils de développement* ».

La Coordination nationale s'est également mobilisée ainsi que d'autres fédérations d'acteurs locaux et, au final, les Conseils de développement resteront obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants conformément à la **Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019** qui précise qu'un Conseil de développement « peut être mis en place » par les EPCI « en dessous de ce seuil ».

AUTRES DOSSIERS

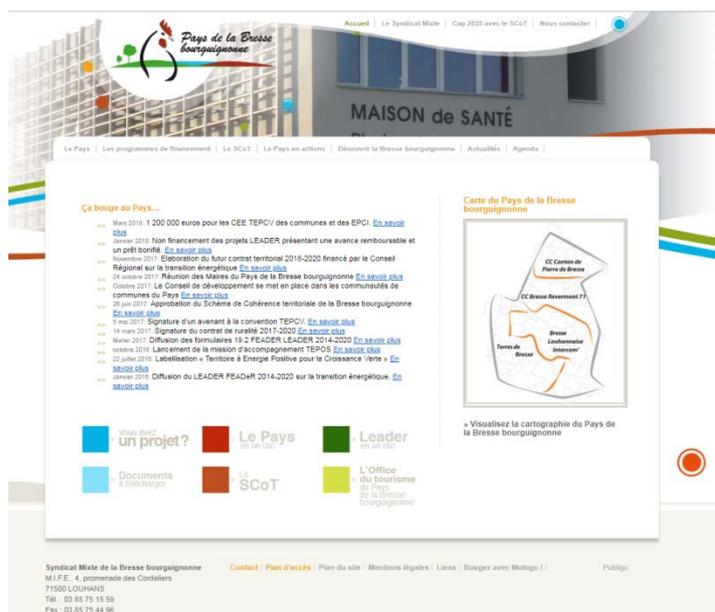
En 2019, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux **4 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, contrat territorial, CEE TEPCV, contrat de ruralité, contrat local de santé** mais également :

- les appels à projets de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique
- l'électricité à haute valeur environnementale avec l'exemple de la commune de TRAMAYES
- le programme « ENVI » du Conseil Régional pour les projets publics et associatifs situés dans les communes de moins de 3 500 habitants avec l'identification de projets votés par les élus régionaux lors des Commissions Permanentes dont CUISERY (aménagement d'une salle d'exposition) et SORNAY (création d'une halle) ainsi que la communication régionale « Envie d'avoir ENVI »
- l'annonce des débats citoyens (dates, heures, lieux définitifs) du Conseil de développement y compris la présentation de la synthèse le 30 mars 2019
- l'annonce de la journée « Méthanisation Bourgogne-Franche-Comté » du 9 avril 2019 à BEAUNE
- les écoquartiers avec la formation proposée par l'ADEME de Bourgogne-Franche-Comté
- l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers à énergie positive et à faible impact carbone » de l'ADEME
- la campagne 2019 (lancement et résultat) du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) avec un contact en Préfecture de Saône-et-Loire

- **le programme régional « Effilogis »** avec les rappels concernant l'échéancier des instructions au 12 avril, 4 septembre et 31 décembre 2019 ainsi que 2 projets locaux financés à BRANGES (travaux pour la rénovation de l'ancienne cure) et à FLACEY-EN-BRESSE (étude pour la rénovation de la salle des fêtes)
- **l'annonce des rencontres régionales RARES** pour soutenir la création de projets agri-ruraux atypiques
- **l'annonce du 1^{er} forum des territoires en mouvement** organisé par le Générateur Bourgogne-Franche-Comté le 18 juin 2019 (avec copie adressée à Bresse Initiative)
- **l'annonce de la matinée d'échanges « Mobilités actives »** du 14 mai 2019 à MACON
- **les séminaires de co-construction de la stratégie régionale pour la biodiversité**
- **l'appel à projets 2019 « Mobilité rurale »** du Conseil Régional et de l'ADEME (copie adressée à Mission Mobilité)
- **l'appel à projets FEDER Bourgogne « Accompagnement à la création d'entreprises »** (copie adressée à Bresse Initiative)
- **le contrat régional Forêt Bois** avec les informations transmises par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté (arrêté ministérielle, commissions régionales, etc.)
- **le programme ALVEOLE** pour financer le stationnement dans le cadre des déplacements en mode actif
- **l'annonce de la présentation régionale de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** le 18 juin 2019
- **le travail du DLA 71 sur les accompagnements collectifs 2019 des associations** (crise du bénévolat, etc.)
- **les trophées CONSOM'ACTION** organisés par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- **l'appel à participer aux 9^{èmes} Rencontres Nationales TEPos** des 25, 26 et 27 septembre 2019 à CLAMECY
- **L'appel à projets 2019 « Circuits alimentaires de proximité »** du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- **Les 3^{èmes} rencontres de la mobilité électrique** à LONS-LE-SAUNIER le 18 septembre 2019
- **L'annonce des ateliers thématiques de concertation pour les programmes européens post 2020** en Bourgogne-Franche-Comté
- **Le communiqué ministériel « Offres à 1 euro soyez vigilants »** puis un article « Démarchage abusif : une société d'isolation lourdement sanctionnée » du site www.batiactu.com
- **L'annonce de la 7^{ème} rencontre hydroélectricité** du 15 novembre 2019 à NUISS-SAINTE-GEORGES
- **L'annonce du 3^{ème} Colloque de l'observatoire régional des transports de Bourgogne-Franche-Comté** le 10 octobre 2019 à DIJON puis le transfert d'un autre message de la DREAL Bourgogne Franche-Comté intitulé « LOM : stratégie régionale, bassins de mobilité, accompagnement des territoires » (avec copies adressées à Mission Mobilité)
- **le financement des chaufferies bois** et l'existence d'une production de plaquettes bocagères en Bresse bourguignonne (avec plusieurs relances)
- **l'annonce de la 2^{ème} convention du Comité régional Bourgogne-Franche-Comté ACTION LOGEMENT** le 28 novembre 2019 à BEAUNE
- **les subventions mobilisables pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics** avec l'appel à projets 2020 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (et la DETR 2020)

- l'appel à projets ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en partenariat avec EDF
- « Demain mon territoire » jeu de fiches diffusé par l'ADEME pour les élus et les futurs élus aux Municipales
- Les informations disponibles sur www.localtis.info de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) et sur www.cget.gouv.fr du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires – ex DATAR - (prêts, financements, AMI Tiers Lieux, Wifi pour l'Europe, Conseils de développement et transitions, appel à projets « Vélo et territoires », accélération du déploiement et les aides à l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques, structures « France Services », appels d'offres sur l'énergie solaire photovoltaïque, opération « 1 000 cafés ruraux », appel à projets « continuités cyclables », agenda rural et son programme d'actions gouvernementales dont « Petites Villes de demain », accélération du déploiement des réseaux de chaleur et de froid, appel à projets « Réinventer le patrimoine », charte pour favoriser le covoiturage dans les territoires, nouvelles dispositions pour la chaleur renouvelable, label « Villes et villages étoilés », investissements EnRciT dans des projets d'énergie renouvelable).

COMMUNICATION



Des mises à jour régulières et de nouvelles actualités sont publiées sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

Le Contrat Local de santé a été mis en ligne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-pays-en-actions/santesocial/>. On peut également y retrouver la convention constitutive du CLSM.

La signature du contrat territorial 2018-2020, les débats citoyens du Conseil de développement, la conférence de presse LEADER et le bilan final des CEE TEPCV ont fait l'objet d'annonces sur la page

d'accueil jusqu'au 1^{er} septembre 2019, date d'application de la période pré-électorale en matière de communication.